Le journal municipal d'informations

# LaGazette

DE MONTGUYON

Juillet 2024





# LE MOT DU MAIRE



# MONTGUYON AVANCE! MONTGUYON BOUGE!

Le nouveau plan local d'urbanisme prend forme. Nous sommes en cours de rédaction du PADD (plan d'aménagement de développement durable) qui est une pièce essentielle du PLU. Ce document vous a été soumis en réunion publique le 11 juin 2024.

Mis en cohérence avec les directives du SCOT (schéma de cohérence et d'orientation du territoire), il dessine les contours de notre commune pour les années à venir. Que ce soit sur l'activité démographique, économique, touristique, agricole, et environnementale; que ce soit sur les projets d'aménagements commerciaux et artisanaux,

le maintien des commerces en centre bourg, les ressources d'énergies nouvelles, le Plu permet de penser l'essor de notre ville dans un plus grand respect de l'environnement. Je tiens à remercier les différents acteurs, citoyens, élus, cabinets d'études qui apportent leur pierre à l'édifice.

Nous sommes dans une année olympique, cela n'a échappé à personne. Les animations prévues à cette occasion sont nombreuses (Village Olympique en avril pour les jeunes, Rencontre avec la flamme olympique de nos jeunes à Saint Aulaye en mai, Présentation des mascottes des JO 2024 à nos collégiens) à Montguyon et sur les territoires voisins.

Je tiens à remercier sincèrement nos associations qui animeront notre été. Elles sont nombreuses ,plus de 54 associations ! Je n en ferai pas la liste ici mais grand merci à elles pour faire vivre notre ville.

Nous retrouverons la fête médiévale, les marches nocturnes, les soirées spectacles et concerts, les feux d'artifices, la fête locale et la Brocante; sans oublier l'épreuve des 24h de marche qui ont déjà eu lieu en juin.

Ce seront là des occasions de nous retrouver ensemble dans cette convivialité à laquelle nous sommes tant attachés!

Depuis le 26 mai, Montguyon est devenue "Village ambassadeur du don d'organes". Une occasion pour en parler en famille et de permettre de respecter le choix de chacun le moment

Alors ? Prêts pour un été avec la forme olympique!

Votre Maire, Julien MOUCHEBŒUF



# SOMMAIRE

- 3 Dossier 1 : Le Plan Communal deSauvegarde de Montguyon
- 5 Dossier 2 : Montguyon devient village ambassadeur du don d'organes
- 6 Compte-rendu des Conseils Municipaux
- **15** Vie locale
- **24** Nouveau dans votre commune
- **25** Infos pratiques
- 28 Vie associative
- **36** Agenda

# LA GAZETTE DE MONTGUYON

Journal municipal de la commune de Montguyon N° 17 – Juillet 2024

Directeur de Publication : Julien MOUCHEBŒUF

Rédacteur en chef : Commission informatior sous la direction de Mme Sophie BRODUT

Graphisme : Studio KEVART - St-Aigulir

Dépôt légal à la parutior Mairie de Montguyon 1 place de la Mairie 17270 MONTGUYON Tél.: 05 46 86 47 17





# ATTENTION:

À compter du 1er janvier 2024
Nouveaux horaires d'ouverture
de la mairie au public
Du lundi au vendredi :
de 9h à 12h et de 14h à 18h
Fermé le samedi

Tél.: **05 46 86 47 17** Courriel de la Mairie: mairie@montguyon.fr

Site Internet : www.montguyon.fr Page Facebook : www.facebook.com/ mairiemontguyon



# DOSSIER-1

# Le Plan Communal de Sauvegarde de Montguyon

Piloté, construit et mis en place par le Maire de Montguyon, M. Julien MOUCHE-BOEUF, Le **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** est en France un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population. Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques (présents et à venir, par exemple liés au changement climatique) sur la commune (notamment dans le cadre du dossier départemental sur les risques majeurs établi par le préfet du département) et des moyens disponibles (communaux ou privés) sur la commune. Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.



# Références:

Loi N°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et des sapeurs-pompiers et des sapeurs-pompiers professionnels Décret N°2022-907 du 20 juin 2022 relatif au plan communal et intercommunal de sauvegarde Code de la sécurité intérieure : articles L. 731-3 et suivants et R. 731-1 à R. 731-10

# Les missions de l'état :

Le rôle du BPPC (Bureau de la Prévention et de la Protection Civile) pour l'arrondissement de La Rochelle et des sous-préfectures pour les autres arrondissements est de s'assurer que les communes ont élaboré un plan communal de sauvegarde et de les accompagner dans leur démarche d'élaboration de ce document.

# Le rôle:

Le plan communal de sauvegarde participe à la préparation des populations face aux risques, au soutien et à l'assistance des populations, à l'appui logistique et au rétablissement des activités.



# L'objectif:

Le plan communal de sauvegarde est un plan qui **contribue**, à l'échelle **communale**, à la prévention des risques et à la gestion des crises **associées**. Le plan communal de sauvegarde (PCS) est un document qui constitue un relais entre les politiques locales de prévention des risques et celles de gestion des situations de crise.

Le plan communal de sauvegarde regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. Il doit être compatible avec les plans d'organisation des secours arrêtés en application des dispositions des articles L. 741-1 à L.741-5 du Code de la sécurité intérieure.

# Contenu:

Le plan communal de sauvegarde décrit l'organisation et la mise en œuvre des dispositions répondant aux obligations léagles telles que :

- Le recensement des « risques connus » et des « moyens disponibles » (moyens humains et moyens matériels);
- La détermination des « mesures immédiates de sauvegarde et de protection des nersonnes » ·
- La fixation de « l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité »;
- Les modalités de « mise en œuvre des mesures d'accompagnement, de soutien et d'information de la population »;

le DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs)

# Mise en œuvre:

- sécurité » (ceci peut par exemple dépendre de la force et la direction du vent ; des marées...) ;

- haut-parleurs, panneaux lumineux, haut-parleurs embarqués ; La sélection de sites d'accueil ou d'hébergement en fonction de leur situation géographique par rapport au sinistre, ainsi que la
- La tenue d'une main courante événementielle;
  La réquisition d'établissements conventionnés de la commune;
- L'organisation du retour à la normale et l'édition de comptes rendus d'événements.

# Les évènements concernés :

Identifiés sur le territoire communal :

- Risques naturels et climatiques : inondations, glissements, affaissements, etc.), séismes, canicules, tempêtes (vent violent), orages, tornades, fortes chutes de neige, verglas
- Risques technologiques : accident industriel, accident
- Risques sanitaires : pandémie, pollution de l'air, pollution du réseau d'eau potable ; manifestation, d'un rassemblement.
- Risques liés à la LGV

# Les membres de la commission :

# Responsables des cellules techniques, communication et accueil :

3º adjoint au maire, M. Ludovic GIRARD suppléant

- Mobiliser la CCM
- Faire le lien avec les acteurs extérieurs

# Cellule secrétariat :

# Cellule Communication:

Le maire, M. Julien MOUCHEBOEUF Conseillère municipale, Mme Carine MOULY MESAGLIO Employée Agent d'accueil, Mme Christelle BEAUMONT

- Alerter les personnes

# Cellule Accueil:

adjoint au maire, M. Olivier CHARRON 5° adjoint au maire, M. Lionel NORMANDIN - Ouvrir le(s) centre(s) d'accueil

- Assurer l'accueil et la prise en charge des sinistrés

# Cellule Technique:

Employé responsable du Centre Technique Municipal, M. Ulrick MIGEON

Employé Agent du Centre Technique Municipal, M. Julien

- Mobiliser les moyens matériels communaux

# L'application Mohile



myPredict, l'application qui vous met en sécurité, vous avertit dès qu'un risque vous menace. Avec myPredict, recevez une notification, transmise par une équipe d'experts en astreinte 24h/24, pour votre mise en sécurité et celle de vos proches en cas de risques d'inondations, d'orages violents, de fortes chutes de neige, de tempêtes et de températures extrêmes vous concernant.

Bénéficiez de prévisions météo et d'avertissements personnalisés directement sur votre portable pour les localités de votre choix et lors de vos déplacements, en France et à l'international. Ne vous faites plus surprendre et adoptez les bons réflexes en suivant les consignes.

Application téléchargeable dans le play store de votre mobile : myPrédict2 https://www.mypredict.app/

# DOSSIER-2

# Montguyon devient village ambassadeur du don d'organes



Les représentants de la municipalité dont Monsieur le Maire, Madame la sous-préfète, Monsieur le Sénateur et Monsieur le conseiller départemental ainsi que des associations du collectif Greffes + (France Adot 17 et Projet du Cœur)

Ce 25 mai à 10h, Julien MOUCHEBOEUF, maire de Montguyon a inauguré l'engagement de sa mairie pour une cause solidaire : devenir "Village Ambassadeur du don d'organes". Tous arboraient un ruban vert, symbole d'espoir pour les personnes en attente de greffe et symbole de remerciement aux donneurs. Dans ce même esprit, un arbre de vie sera bientôt inauguré au Collège de la Tour.

Monsieur le Maire a de suite été persuadé de cette action : ce panneau permettra d'interpeller et sensibiliser les concitoyens et les personnes traversant la commune sur le sujet du don d'organes afin de promouvoir la discussion et ainsi connaître le choix de ses proches sur la question.

28000 personnes sont chaque année en attente de greffe alors que 6000 seulement ne sont pas greffés; chaque année 1000 personnes décèdent.

En effet, bien que nous soyons "tous donneurs, tous receveurs", il est important d'informer ses proches, d'autant que très peu de décès permettent un prélèvement d'organes : c'est spécifiquement la mort encéphalique, c'est-à-dire la destruction irréversible du cerveau et ce type de décès représente en moyenne 1 décès sur 150. Plus le sujet du don d'organes sera évoqué et promu, plus la culture du don sera diffusée et plus le nombre de donneurs dans le pays augmentera, sauvant ainsi plus de vies





# Réunion du 15 avril 2024

résents :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHAR-RON, Ghislaine GUILLEMAIN, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Carine MOULY-MESAGLIO, Sophie **RRODUT** Simone ARAMET, Raymond NUVET, Gaëtan BUREAU, Charlotte DENIS-CUVIL-LIER, Christophe METREAU et Didier MOUCHEBOEUF.

Excusés : Marie BERNARD et Claire RAMBEAU-LEGER.

Absent: Ludovic GIRARD, Nathalie CHATE-FEAU, Marc LIONARD et Claude NEREAU. Secrétaire de séance : Annie CHARRAS-SIER.

Ouverture de la séance du Conseil Municipal à 20h30.

Le Conseil municipal a débuté par une DE L'ASSOCIATION PRÉSENTATION France ADOT 17 (Association pour le Don d'Organes et de Tissus humains)



France ADOT17. Charente-Maritime est une fédération d'associations œuvrant pour informer et sensibiliser sur la cause du don d'organes, de tissus et de moelle osseuse.

France ADOT a été créée le 30 juillet 1969 à l'initiative du Professeur Jean DAUSSET, Prix Nobel de médecine, par Maurice MAGNIEZ, docteur en pharmacie et par Pierre GRANGE (alors président de la FFDSB), sous le nom de FFDOT.

A leurs côtés, une poignée de volontaires, ni malades, ni greffés, ni médecins, ont voulu donner le départ au vaste mouvement que nous connaissons aujourd'hui et qui a pour but de sensibiliser tous les publics à l'idée du don d'organes. En 1990 la fédération devient France ADOT.

Depuis 2000, la présidente est Madame Marie-Claire PAULET.

Monsieur Jean-François FAGLIN, vice-président de France ADOT 17 de Royan précise que l'organisme a été créé car il y a un manque important de donneurs.

Une loi de 1996 précise que l'avis de la personne décédée est obligatoire (avis donné de son vivant).

Il y a 10 ans, une loi votée précise que toutes les personnes sont « donneurs ».

Actuellement, il y a 36% de refus des familles de personnes qui pourraient être prélevées. Pour prélever une personne, il faut trois électrocardiogrammes plats à 3 heures d'intervalle

France ADOT a la volonté de communica-

tion auprès des jeunes et des familles pour :

- Amener à prendre position « pour ou contre le don d'organes et de tissus »
- Délivrer gratuitement une carte d'ambassadeur du don d'organes qui témoigne de la volonté du donneur aux proches
- Inciter à connaître les lois et à promouvoir
- Proposer aux personnes qu'elles se portent volontaires au don de moelle osseuse

Le vice-président fait part d'une réelle évolution des mentalités depuis le décès de Grégory LEMARCHAL.

Monsieur FAGLIN précise que les donneurs/receveurs ne se connaissent pas. Afin de remercier les familles d'avoir accepté le don d'organes, il informe l'assemblée de la création d'arbres de vie. Le projet de plantation sur le territoire de la commune, d'un arbre de vie pour le printemps prochain (saison propice à la plantation des arbres) a été évoqué par France ADOT17

Ouelques chiffres

- 1 décès peut sauver 6 personnes
- 31,66% de refus en 2022
- 36,20% de refus en 2023

Si on arrivait à 15% de refus 1000 vies seraient sauvées

- 4500 inscrits sur la liste des dons de moelle osseuse en France 7 millions en Allemagne
- 5 000 personnes en urgence vitale sont dans l'attente d'une greffe
- 25 000 personnes sans urgence vitale sont dans l'attente d'une greffe

La commune de Montauyon va devenir « VILLE AMBASSADRICE DÚ DON D'ORGANE » (la deuxième en Charente-Maritime).

Le 25 mai 2024, l'inauguration de la pose des panneaux sera organisée. France ADOT17 sera accompagnée de la coordination médicale.

Une présentation au collège de la Tour est prévue le 06 juin 2024 en présence de la coordination médicale.

Cette intervention a pour objectif de sensibiliser les plus jeunes au don d'organes et de la moelle osseuse.

1<sup>er</sup> DOSSIER

Approbation du Compte-Rendu de la séance du 15 février 2024. Approuvé à l'unanimité des membres

présents (Votes pour : 13).

# 2<sup>nd</sup> DOSSIER

Vote des taux de la fiscalité directe locale nour l'année 2024

M. le Maire rappelle aux membres présents que lors du vote du Budget Primitif 2024 de la commune le 15 février 2024, il avait été validé de procéder à une augmentation des taxes directes locales de 2%.

Monsieur le Maire précise que cette décision prise avec répuquance ne peut pas être évitée dans le contexte financier actuel. L'Etat diminue le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) avec une inflation qui met parfois en péril certaines dépenses de la commune.

Le Conseil municipal est confronté depuis plus de deux ans à une maîtrise budgétaire, qui doit se poursuivre pour les années à venir.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire relatif à un produit attendu pour 2024 de TH, TF et CFE de 950 860€.

Vu le Code Général des Collectivités Territo-

Vu le Code Général des Impôts notamment, les articles suivants :

1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales,

1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux.

# Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité :

- DE MODIFIER les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 et de les fixer à :

TAXES ET COTISATIONS	TAUX 2023	TAUX 2024
Taxe Foncière Bâtie (TFB)	45,66	46,57
Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB)	50,51	51,52
Taxe d'Habitation (TH)	18,58	18,95
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	23,57	24,04

- D'AUTORISER M. le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et le charge de notifier cette décision aux services préfectoraux.

# 3º DOSSIER

Frais de scolarité

Participation financière des communes aux dépenses de fonctionnement du groupe scolaire pour les enfants n'habitant pas la commune de Montguyon

M. le Maire soumet aux membres de l'assemblée délibérante le rapport suivant : Il est rappelé au Conseil municipal aue les dispositions de l'article 23 de la loi 83-663 du 22 juillet 1983, modifié, prévoit qu'une participation aux charges de fonctionne-

# Réunion du 15 avril 2024 (suite)

ment des écoles publiques accueillant des enfants d'autres communes, peut être demandée par la commune d'accueil à la commune de résidence de l'enfant concerné. Le calcul de cette participation prend en compte l'ensemble des dépenses liées à la scolarisation des enfants. Cela concerne les dépenses directes qui couvrent le fonctionnement général du groupe scolaire:

- Les fournitures scolaires
- Le petit matériel
- Le matériel pédagogique
- Le personnel (ATSEM et agents de service)
- etc

Cette participation doit également couvrir les dépenses indirectes liées à l'entretien des bâtiments (isolation, réfection des classes, de la cour, ...) et au chauffage mais également les produits d'entretien et autres fournitures.

# Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité des membres presents (votes pour : 13) :

- **DE DEMANDER** une participation aux charges de fonctionnement par élève aux communes de résidence des enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de Montguyon à compter de septembre 2024 :
- Coût demandé aux communes pour un enfant scolarisé en école maternelle : 1 700,00€
- Coût demandé aux communes pour un

enfant scolarisé en école élémentaire : 1 000,00€

- **DE CHARGER** Monsieur Le Maire d'effectuer toutes les formalités et signatures relatives à cette participation.

## 4º DOSSIER

Aménagement de la place de la Mairie Validation du plan de financement et des demandes de subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR 2024 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et au titre de la DSIL 2024 (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que lors de la séance du 15 décembre 2022, le projet des travaux d'aménagement de la place de la Mairie a été validé.

Ce projet a pour objectif de dynamiser le centre-bourg et de mettre en valeur le patrimoine bâti qui l'entoure et, ce dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain » (PVD).

De plus, cette réflexion d'aménagement fait suite aux différentes remarques des Montguyonnais sur la vétusté de ce lieu emblématique de la commune mais également sur certains dangers comme la vitesse des véhicules, les difficultés d'accès PMR, les difficultés de stationnement pour se rendre dans les commerces et pour finir le danger des arbres (étude sanitaire montrant

la nécessité de l'abattage des arbres malades).

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que des ateliers participatifs durant l'année 2022 ont été organisés avec les commerçants ambulants, l'AMIE, les différentes associations de la commune. les commerçants du centre-bourg, les administrés, l'association des anciens combattants, l'architecte des bâtiments de France et le Conseil départemental de la Charente-Maritime afin d'obtenir des remarques et des propositions concernant l'aménagement de la place de la Mairie. Ces ateliers ont permis de concevoir un projet permettant de répondre aux attentes diverses et variées. Monsieur le Maire informe les membres présents que la commune peut bénéficier

d'un soutien financier de l'Etat :
- au titre de la Dotation d'Equipement des
Territoires Ruraux 2024 (DETR 2024) à
hauteur de 40% sur la somme HT de 645
584,90 euros, soit une subvention possible

d'un montant de 258 233,80 euros, - au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2024 (DSIL 2024) à hauteur de 9,24% sur la somme HT de 645 584,90 euros soit une subvention possible d'un montant de 59 652,01 euros.

Monsieur le Maire présente le plan de financement détaillé de ce projet, à savoir :

COÛT ESTIMATIF DE L'OPÉRATION					
POSTE DE DÉPENSES (les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés)	MONTANT PRÉVISIONNEL HT				
Cheminement doux					
Travaux de voirie, réseaux divers, mobilier urbain et escalier	141 052,38 €				
Travaux de désimperméabilisation	153 970,10 €				
Stationnement et parking					
Travaux de voirie et réseaux divers	44 980,92 €				
Désimperméabilisation	57 387,11 €				
Chaussée et trottoirs					
Travaux de voirie, réseaux divers, réseau chaleur et mobilier urbain	469 414,53 €				
Végétalisation					
Travaux divers	2 011,67 €				
Sous total travaux	868 816,71 €				
Maîtrise d'œuvre et autres frais	49 979,35 €				
COÛT HT	918 796,06 €				

# **Réunion du 15 avril 2024** (suite)

# PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

(le cas échéant, joindre une copie des décisions d'octroi des subventions ou à défaut le courrier de demande)

FINANCEURS	Sollicité ou acquis	Base subventionnable	Montant HT	Taux intervention
DETR	Sollicité	645 584,90 €	258 233,80 €	40,00 %
DSIL	Sollicité	645 584,49 €	59 652,01€	9,24 %
Fonds vert	Sollicité	225 643,09 €	55 259,99 €	24,49 %
CD17 (Revitalisation des petites communes)	Acquis	100 000,00 €	35 000,00 €	35,00 %
Cheminement doux				
CD17 (Revitalisation des petites communes)	Acquis	100 000,00 €	35 000,00 €	35,00 %
Désimperméabilisation				
CD17 Amendes de police programme 2023	Acquis	60 000,00 €	30 000,00 €	50,00 %
CD17 Amendes de police programme 2024	Sollicité	50 000,00 €	25 000,00 €	50,00 %
Autres AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE	Sollicité	225 643,09 €	90 257,24 €	40,00 %
Sous-Total			588 403, 04 €	
Autofinancement			330 393,02 €	35,96 %
COÛT HT			918 796,06 €	

Monsieur le Maire demande aux membres présents de valider les demandes de subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR 2024 et au titre de la DSIL 2024.

# Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité des membres presents (votes pour : 13) :

- **D'APPROUVER** le plan de financement détaillé de ce projet d'aménagement de la place de la Mairie et des rues annexes,
- **D'APPROUVER** la demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2024 (DETR 2024) à hauteur de 40% sur la somme HT de 645 584,90 euros, soit une subvention possible d'un montant de 258 233,80 euros,
- **D'APPROUVER** la demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2024 (DSIL 2024) à hauteur de 9,24% sur la somme HT de 645 584,49 euros, soit une subvention possible d'un montant de 59 652,01 euros,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier d'aménagement.

# 5º DOSSIER

Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Bilan de la mise à disposition de la population du registre et approbation de la modification simplifiée n° 2 du PLU

Le Plan Local d'Urbanisme de Montguyon a été approuvé en Conseil municipal le 12 avril 2007 et modifié comme suit :

- Révisions simplifiées 1, 2 et 3 approuvées le 10 septembre 2009,
- Révision simplifiée 4 approuvée le 23 mai 2012.
- Révision allégée 1 approuvée le 29 septembre 2009,
- Révision allégée 2 approuvée le 29 mars
- Modification simplifiée 1 approuvée le 05 juin 2019

Par arrêté n° 2023-52 du 22 mars 2023, Monsieur le Maire a prescrit le lancement d'une procédure de modification simplifiée n° 2 du PLU. Le Conseil municipal par délibération n° 2024-05 du 15 février 2024 a défini les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n° 2 du PLU.

Le projet de modification porte sur une disposition visant à favoriser le maintien des locaux commerciaux et/ou artisanaux situés sur les parcelles concernées par le linéaire commercial et artisanal identifié au plan de zonage dans la zone UA du PLU.

La demande d'examen au cas par cas du dossier a été effectuée auprès de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) de la Nouvelle Aquitaine le 1er septembre 2023. Par courrier du 31 octobre 2023, la MRAE a décidé de ne pas soumettre le dossier à évaluation environnementale.

Le projet de modification simplifiée a été notifié au Préfet et à l'assemblée des Personnes Publiques Associées le 12 décembre 2023. Au total, deux avis favorables ont été reçus.

Le Conseil municipal par délibération n° 2024-05 du 15 février 2024 a défini les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°2.

Le projet de modification, l'énoncé de ses motifs ainsi qu'un registre destiné aux observations du public ont été mis à disposition en Mairie de Montguyon du 26 février 2024 à 9h au 26 mars 2024 à 18h inclus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 153-47 et suivants,

Vu l'ordonnance n° 2012-11 du 05 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme,

Vu le décret n° 2013-142 du 14 février 2013 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2012-11 du 05 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme,

Vu la délibération du 12 avril 2007 approuvant le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Montguyon,

Vu l'arrêté municipal n° 2023-52 du 22 mars 2023 prescrivant la modification simplifiée n° 2 du PLU de la commune de Montguyon, Vu la délibération n° 2024-05 du 15 février 2024 portant sur les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n° 2 du PLU de la commune de Montguyon,

# Réunion du 15 avril 2024 (suite)

Considérant qu'aucune observation n'a été faite par les Personnes Publiques Associées et qu'aucune remarque n'a été portée sur le registre mis à disposition du public du 26 février 2024 au 26 mars 2024,

Je vous propose d'approuver le dossier de modification simplifiée n° 2 du PLU de la commune de Montguyon.

En application des dispositions des articles R. 153-20 et suivants du Code de l'Urbanisme, la délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois et d'une mention en caractère apparent dans un journal diffusé dans le département de la Charente-Maritime.

Le dossier de Plan Local d'Urbanisme modifié sera tenu à la disposition du public à la Mairie aux heures d'ouverture.

La délibération et les dispositions résultant de la modification ne seront exécutoires qu'à compter de leur réception par Monsieur le Préfet et de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité précitées.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres presents (votes pour : 13) DÉCIDE :
- **D'APPROUVER** le dossier de modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Montguyon,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

# <u>6º DOSSIER</u> Guinguette - Choix de l'exploitant et validation du montant du loyer

de 9h à 12h et de 14h à 18h).

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'un appel à candidature s'est déroulé du 18 janvier 2024 au 15 février 2024 sur le site de la commune (www.montguyon.fr), sur les réseaux sociaux et par affichage en Mairie sur la durée de l'appel à candidatures. Le dossier sous format papier était disponible à l'accueil de la Mairie aux horaires d'ouverture (du lundi au vendredi

La collectivité a reçu une seule candidature de Madame MICHAUD Maud et Monsieur RAISSI Kaïs, ayant répondu à l'appel à candidature pour la gestion de l'activité « guinguette » de la commune de Montguyon.

Seule cette offre était complète et recevable et dans les délais. Il est proposé au Conseil municipal de choisir Madame MICHAUD Maud et Monsieur RAISSI Kaïs pour assurer la gestion de l'activité de la « Guinguette » sur le plateau de la tour du château de Montguyon nommée « Guinguette des Lys ».

Le projet de la convention d'occupation du domaine public pour l'exercice d'une activité commerciale relative à la gestion de la guinguette de Montguyon prévoit de confier à Madame MICHAUD Maud et Monsieur RAISSI Kaïs, pour une durée de 6 mois à partir du 1er mai 2024 jusqu'au 31 octobre 2024, la gestion de l'activité « Guinguette des Lys » comprenant le restaurant, les évènements festifs, l'ambiance musicale et autres activités permettant de tisser des liens entre les usagers durant des moments de convivialité.

L'exploitant et la collectivité représentée par le Maire, s'engagent pour chacun en ce qui les concerne, à respecter scrupuleusement la convention.

A tout moment, la commune disposera d'un droit de contrôle sur l'exécution technique et financière de la présente convention et sur la qualité rendue aux usagers et clients. Il comprendra en outre :

- Un droit d'information sur la gestion et l'exploitation,
- Le pouvoir de prendre toutes les mesures prévues lorsque que l'exploitant ne se conformera pas aux obligations mises à sa charge.
- La commune aura le droit de contrôler les renseignements donnés dans les comptes rendus techniques et financiers.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de valider le montant du loyer de l'occupation du domaine public du plateau du château pour l'exploitation de la quinquette de Montquyon.

Il propose les montants suivants :

- Loyer pour mai, juin septembre et octobre 2024 de 1 000,00€ par mois (eau et électricité incluses). La consommation du gaz (en bouteille) restera à la charge de l'exploitant qui devra procéder à l'ouverture d'un compteur à son nom,
- Loyer pour juillet et août 2024 de 500,00€ par mois (eau et électricité incluses). La consommation du gaz (en bouteille) restera à la charge de l'exploitant. Ce montant exceptionnel pour juillet et août 2024 est valable uniquement pour l'année 2024 en raison de l'installation de la restauration de l'association « LE LAB17 » pour l'évènement « Montguyon Olympie 2024 » durant ces deux mois (juillet et août 2024).

# Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (votes pour : 13), DÉCIDE :

- **D'ADOPTER** la convention d'occupation du domaine public pour l'exercice d'une activité commerciale,
- **DE CHOISIR** la candidature de la « Guinguette des Lys » représentée par Madame MICHAUD Maud et Monsieur RAISSI Kaïs pour la gestion de l'activité « guinguette » sur le plateau de la tour du château de Montguyon à compter du 1er

mai 2024 pour une durée de 6 mois,

- **DE VALÍDER** les montants des loyers pour la période du 1er mai 2024 au 31 octobre 2024 comme présentés ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Maire ou le Maire-Adjoint ayant délégation, à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents y compris la convention, nécessaires à ce dossier.

# 7º DOSSIER

# La mutuelle communale - Présentation suite à la mise en concurrence

Afin de renforcer l'accès à la santé, la municipalité souhaite mettre en place un dispositif à visée solidaire de mutuelle communale pour accompagner les personnes souhaitant souscrire un contrat de mutuelle. Contrairement aux salariés qui disposent d'une mutuelle d'entreprise, les retraités, les professions indépendantes, les fonctionnaires ou encore les demandeurs d'emploi constituent les publics cibles d'un tel dispositif.

Une mutuelle communale est une complémentaire santé au profit des habitants. Cela permet de renouer avec l'élément fondateur des mutuelles : la solidarité entre assurés. Face à la baisse des niveaux de remboursement du régime général de la sécurité sociale, les élus de Montguyon souhaitent mettre en place un dispositif de mutuelle communale pour faciliter l'accès à la

La mutuelle communale comporte 4 avantages principaux :

- Un avantage financier réel
- Une démarche simplifiée

complémentaire santé.

- Une proximité immédiate
- Un avantage pour les travailleurs indépendants

A noter que l'appellation « mutuelle communale » est un peu trompeuse. En effet, en aucun cas la commune se substitue à un organisme de complémentaire santé. Ce n'est pas la collectivité non plus qui souscrit le contrat ou qui finance le dispositif.

Il s'agit d'un dispositif basé sur le volontariat. Même si votre mairie propose une mutuelle communale, vous n'avez aucune obligation d'y souscrire.

Madame la Maire-Adjointe en charge du CCAS de la commune, informe les membres présents que la collectivité a souhaité lancer une mise en concurrence concernant une mutuelle communale pour les administrés. La mise en concurrence a été lancée par courrier le 13 février 2024 et envoyée à AXA ASSURANCES, GROUPAMA ASSURANCES, MUTUELLE DE POITIERS, ASSURANCE GENERALI, LA BANQUE POPULAIRE, LE CREDIT MUTUEL, LE CREDIT AGRICOLE et

# **Réunion du 15 avril 2024** (suite)

# LA CAISSE D'EPARGNE.

Date de retour des propositions pour le 15 mars 2024 dernier délai.

Seuls AXA ASSURANCES et GENERALI ont répondu. Certains, comme le Crédit Agricole, ne pouvaient pas répondre car ils ne proposent pas de mutuelle pour leurs clients.

La commune a négocié des tarifs préférentiels avec les agences AXA et GENERALI de Montquyon.

Une communication d'information auprès de la population sera effectuée via La Gazette.

Les personnes intéressées devront prendre attache auprès des agences AXA et GENE-RALI pour obtenir des informations et des tarifs de cotisations.

# 8º DOSSIER

Diagnostic de la voirie communale par le Syndicat Départemental de la Voirie de la Charente-Maritime en 2024

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que lors de la séance du O3 novembre 2022, la signature de la convention d'assistance technique générale proposée par le SDV17 avait été validée.

Cette assistance technique générale consiste en la production d'un diagnostic par le SDV17 de la voirie communale.

Monsieur le Maire informe les membres présents que ce diagnostic de la voirie communale par la SDV17 sera effectué courant de l'année 2024.

# <u>9º DOSSIER</u> Médiathèque - Présentation du bilan de l'année 2023

Monsieur le Maire-Adjoint en charge de la culture présente le bilan de l'année 2023 de la médiathèque.

Nouveau logiciel pour le réseau depuis janvier 2023.

Base de données rafraîchie. Lecteur inactif depuis 1 an : effacé

La médiathèque de Montguyon en quelques chiffres pour l'année 2023

385 inscrits détail par commune + 15 collec-

1729 visites adulte sans emprunt 1577 visites jeunesse sans emprunt

1985 livres adulte empruntés 1828 livres jeunesse empruntés dont 937 aux collectivités

59 connections internet « adulte » 18 connections internet » jeune »

80 accueils de collectivités (école primaire, collège, RPE, EHPAD, café des aidants)

BORESSE 12	COMMUNES	Nombres de lecteurs
CERCOUX 15		

CHEPNIERS	11
CLÉRAC	12
LE FOUILLOUX	17
LA CLOTTE	6
ORIGNOLLES	15
ST-PALAIS DE NEGRIGNAC	11
MONTGUYON	175
MONTLIEU LA GARDE	10
NEUVICQ	16
SAINT MARTIN D'ARY	32
SAINT PIERRE DU PALAIS	6
HORS DÉPARTEMENT	21
BEDENAC	2
BOSCMNANT	2
BUSSAC-FORET	1
CHARTUZAC	2
CHATENET	2
CHEVANCEAUX	4
LÉOVILLE	1
MESSAC	1
MONTENDRE	4
SAINT-AIGULIN	2
SAINTE COLOMBE	1
SAINT MARTIN DE COUX	4

Monsieur le Maire-Adjoint remercie l'association « 1000 feuilles » pour son implication et son soutien au quotidien.

# <u>10º DOSSIER</u> Les Maires Pour La Planète - Adhésion 2024

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal la proposition d'adhésion à l'association « Les Maires pour la Planète » pour l'année 2024.

Cette association apolitique recense les bonnes pratiques environnementales des communes adhérentes, et s'engage à les faire largement connaître pour que chaque Maire puisse s'en inspirer.

Elle construit un réseau fort entre les élus et se propose de les accompagner dans les domaines de l'alimentation, la biodiversité, l'énergie, la gestion de voirie, les déchets, la solidarité et la démocratie participative.

En adhérant à l'association, la collectivité bénéficie :

- D'un kit de bienvenue,
- De visites, webinaires et rencontres répondant aux attentes des communes adhérentes.
- D'échanges réguliers entre élus sur les bonnes pratiques environnementales,
- De ressources documentaires (guides pratiques, fiches actions).

En tant qu'adhérent, la collectivité :

- Contribue à la vie du réseau,
- Partage ses expériences,
- Communique sur son adhésion,
- Règle la cotisation annuelle de 100,00 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres

# présents, DÉCIDE :

- **D'ADHÉRER** pour l'année 2024 à l'association « Les Maires pour la Planète »,
- **DE DÉSIGNER** comme représentant Monsieur le Maire de Montguyon.

## 11º DOSSIER

Personnel communal

Mise en œuvre de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat et mise en place des Lignes Directrices de Gestion

# Prime pouvoir d'achat

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code général de la fonction publique, **Vu** le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale,

**Vu** l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 09 avril 2024,

**Considérant** qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les modalités d'attribution de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Monsieur le Maire propose au Conseil d'instaurer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle et d'en déterminer les modalités de versement.

# ARTICLE 1 : BÉNÉFICIAIRES

La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle sera versée :

- aux fonctionnaires (titulaires ou stagiaires),
- aux agents contractuels de droit public, Pour cela, les bénéficiaires devront :
- avoir été recrutés avant le 1er juillet 2022, avoir été employés et rémunérés au 30 juin 2023 par la collectivité (ou l'établissement),
- avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, dans les conditions définies à l'article 3 du décret n°2023-1006 susvisé.

Pour la commune de Montguyon, les agents bénéficiant de la prime sont inscrits dans la liste annexée à la présente délibération.

Les agents publics de l'Etat et hospitaliers détachés au sein d'un employeur public sont éligibles à la prime en tenant compte de l'ancienneté acquise dans l'ensemble de la fonction publique.

Sont exclus du bénéfice de cette prime les agents publics éligibles à la prime de partage de la valeur (article 1er de la loi du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat), ainsi que les élèves et étudiants en formation en milieu professionnel ou en stage avec lesquels les employeurs publics sont liés par une convention de stage.

**ARTICLE 2: MONTANTS MAXIMUM** 

# Réunion du 15 avril 2024 (suite)

Le montant de la prime exceptionnelle est défini en fonction de la rémunération brute dans la limite des plafonds suivants :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1/07/2022 au 30/06/2023	Montant maximum de la prime de pouvoir d'achat (Décret n°2023-1006)	Montant défini pour les agents de la collectivité (l'établis- sement) dans la limite des plafonds réglementaires
Inférieure ou égale à 23 700 €	800€	800€
Sup. à 23 700 € et inf. ou égale à 27 300 €	700€	700€
Sup. à 27 300 € et inf. ou égale à 29 160 €	600€	600€
Sup. à 29 160 € et inf. ou égale à 30 840 €	500€	500€
Sup. à 30 840 € et inf. ou égale à 32 280 €	400€	400€
Sup. à 32 280 € et inf. ou égale à 33 600 €	350€	350€
Sup. à 33 600 € et inf. ou égale à 39 000 €	300€	300€

Le montant de la prime perçue par l'agent sera réduit, le cas échéant, à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi.

# Cas particuliers :

- 1. L'orsque l'agent n'a pas été employé et rémunéré pendant la totalité de la période de référence, le montant de la rémunération brute est divisé par le nombre de mois rémunérés sur cette même période puis multiplié par douze pour déterminer la rémunération brute.
- 2. Lorsque plusieurs employeurs publics ont successivement employé et rémunéré l'agent au cours de la période de référence, la rémunération prise en compte est celle versée par la collectivité, l'établissement ou le groupement qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023, corrigée selon les modalités prévues ci-dessus (1.) pour correspondre à une année pleine.
- 3. Lorsque plusieurs employeurs publics emploient et rémunèrent simultanément l'agent au 30 juin 2023, la rémunération prise en compte est celle versée par chaque collectivité, établissement ou groupement corrigée selon les modalités prévues ci-dessus (1.) pour correspondre à une année pleine.

# ARTICLE 3 : MODALITÉS DE VERSEMENT

La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle fera l'objet d'un versement unique au 31 mai 2024 (fiche de paie de mai 2024). Monsieur le Maire précise que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2024.

# **ARTICLE 4 : CUMULS POSSIBLES**

La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle est cumulable avec toutes primes et indemnités perçues par l'agent, à l'exception de la prime de pouvoir d'achat prévue par le décret du 31 juillet 2023 pour les agents de l'Etat et de l'hospitalière.

# **ARTICLE 5: DATE D'ENTREE EN VIGUEUR**

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 16 avril 2024 sans effet rétroactif.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité des membres presents (votes pour : 13) :
- **D'INSTAURER** la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle telle que présenté ci-dessus.
- **D'INSTAURER** le Maire (ou le Président) à fixer par arrêté individuel le montant de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle versée aux agents concernés dans le respect des dispositions réglementaires et celles présentées ci-dessus;
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

# Lignes Directrices de Gestion

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code général de la fonction publique, **Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n° 83-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 33-5.

**Vu** la loi n° 2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique, et notamment son article 30,

**Vu** le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux Lignes Directrices de Gestion et à l'évolution des attributions de commissions administratives paritaires, et notamment ses articles 13 à 20,

**Vu** le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique,

**Vu** l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 09 avril 2024,

**Considérant** que dans chaque collectivité et établissement public, des lignes directrices de gestion sont arrêtées par l'autorité territoriale

**Considérant** que ces lignes directrices de gestion ont vocation à déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des

parcours professionnels pour les agents de la commune,

**Considérant** que ces lignes directrices de gestion sont établies pour une durée de 6 ans à compter du 1er juin 2024,

**Considérant** qu'elles peuvent faire l'objet, en tout ou partie, d'une révision en cours de période selon la même procédure,

**Considérant** que les lignes directrices de gestion déterminent notamment la promotion et la valorisation des parcours professionnels

**Considérant** le souhait de l'autorité territoriale d'en informer les membres du Conseil municipal,

# Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE : ARTICLE 1

Que les Lignes Directrices de Gestion relatives à la stratégie de pilotage des ressources humaines sont établies pour une durée de 6 ans à compter du 1er juin 2024

# **ARTICLE 2**

Que les présentes Lignes Directrices de Gestion s'appliquent à l'ensemble des agents de la collectivité. Elles seront rendues accessibles par voie numérique et, le cas échéant, par tout autre moyen de communication.

# **ARTICLE 3**

Que les Lignes Directrices de Gestion peuvent faire l'objet, en tout ou partie, d'une révision en cours de période selon la même procédure que pour leur élaboration.

# **ARTICLE 4**

Qu'un bilan de la mise en œuvre des Lignes Directrices de Gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours, soit établi annuellement, sur la base des décisions individuelles.

# ARTICLE 5

Que Monsieur le Maire soit chargé de l'exécution de la présente délibération.

Dossier approuvé à l'unanimité des membres présents (votes pour : 13)

# Réunion du 15 avril 2024 (suite)

# <u>12º DOSSIER</u> Création d'une régie d'avance

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de son souhait de procéder à la création d'une régie d'avance. Cette régie permettra de régler certains achats comme les bouteilles de gaz à l'Intermarché de Montguyon qui est en libre-service

La création de cette régie entraînera la délivrance d'une carte bancaire qui permettra de régler en ligne certains achats de fonctionnement hors contrat de maintenance.

Ce mode d'achat qui tend à se développer, répond à la multitude de choix sur internet qui peuvent également conduire à une meilleure maîtrise des dépenses de fonctionnement.

La délégation du Conseil municipal (délibération n° 2022/117 du 15 décembre 2022) permet au Maire de procéder sans la validation du Conseil municipal à la création d'une régie. Toutefois, Monsieur le Maire souhaitait en faire part aux membres afin d'échanger sur ce sujet.

A ce jour le régisseur et son suppléant ne sont pas connus.

# **QUESTIONS DIVERSES**

# Personnel communal

Monsieur le Maire informe les membres qu'un agent du Centre Technique Municipal quitte la collectivité au 30 juin 2024. Il sera affecté par voie de mutation dans une autre Mairie au 1er juillet 2024.

## Révision du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire demande aux membres de faire un retour sur l'ébauche du PADD établie par le cabinet CITTANOVA. Les premiers retours n'étant pas positifs, Monsieur le Maire décide d'organiser une réunion le 25 avril 2024 à 18 heures afin que les élus échangent sur les remarques. En suivant un point précis sera fait avec le cabinet en charge de la révision du PLU de la commune sur leurs stratégies d'élaboration et de rédaction.

### **Patrimoine**

Monsieur le Maire informe les membres qu'il a rencontré l'adjoint au directeur de cabinet du Président du Conseil régional à Bordeaux pour échanger sur le dossier des travaux d'urgence du château.

L'adjoint au directeur de cabinet s'est engagé à faire un retour au président du Conseil régional et de soumettre la demande de subvention de la commune à la session plénière d'avril 2024 afin de solliciter une dérogation au règlement d'attribution des soutiens financiers. Si cette dérogation est acceptée, la commune pourrait percevoir une subvention de 299 000 euros pour les travaux d'urgence.

Fin de la séance à 23h30.

# Réunion du 23 mai 2024

résents :

Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine
GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD,
Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN,
Carine MOULY-MESAGLIO, Sophie
BRODUT, Simone ARAMET, Raymond
NUVET, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Marie
BERNARD, Claude NEREAU, Christophe
METREAU et Didier MOUCHEBOEUF.

**Excusés :** Olivier CHARRON, Claire RAMBEAU-LEGER, Gaëtan BUREAU et Marc LIONARD.

**Absent :** Nathalie CHATEFAU. **Secrétaire de séance :** Ludovic GIRARD.

Ouverture de la séance du Conseil Municipal à 20h30.

# 1er DOSSIER

Approbation du Compte-Rendu de la séance du 15 avril 2024.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

# 2nd DOSSIER

# Révision globale du PLU : présentation du projet du PADD

Monsieur le Maire souhaite faire un point d'étape sur le dossier de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune. Dans le cadre de ce dossier important, les élus du Conseil municipal qui s'investissent, ont travaillé depuis l'automne 2023 sur le projet du PADD (Projet d'Aménagement et du Développement Durable).

Le cabinet missionné a élaboré un projet de PADD suite aux différents ateliers et réunions d'élus.

Ces différentes réunions donnent lieu à des modifications du PADD qui se sera présenté à la réunion publique du 11 juin 2024 à la salle polyvalente.

# 3º DOSSIER

# Validation du versement d'une subvention exceptionnelle à l'association APOGE CYCLISTE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune était sur le parcours de la 3ème étape de l'épreuve cycliste les « 41èmes boucles de la Charente-Maritime » le dimanche 05 mai 2024.

Cette épreuve, organisée par le club cycliste Association Pons Gémozac Cycliste, est inscrite au calendrier national élite de la Fédération Française de cyclisme et compte pour le challenge Raymond Poulidor.

Afin de rendre le passage dans notre commune plus attractif, il est proposé d'attribuer une prime aux trois premiers coureurs à l'issue du sprint disputé sur une ligne mise en place par l'organisateur.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une prime d'un montant de 100,00 euros

# Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité des membres presents) :

- **D'ATTRIBUER** une prime d'un montant de 100,00 euros à l'association APOGE CYCLISTE
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

# 4º DOSSIER

Réintégration dans le domaine communal de plusieurs voiries (rue Neuve, rue du Fief, rue de la Haute Bourdolle, impasse des Vignes, impasse du Périgord, chemin rural Pisse-Perette, impasse du Fournil, rue du Ramigeon et route de Clairvent)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient de réintégrer des voies communales dans le domaine public communal suivant la liste suivante :

- Rue Neuve : longueur de 95 mètres
- Rue du Fief : longueur de 600 mètres
- Rue de la Haute Bourdolle : longueur de 205,73 mètres
- Impasse des Vignes : longueur de 150 mètres
- Impasse du Périgord : longueur de 110 mètres
- Chemin rural de Pisse-Perette : longueur 411 mètres
- Impasse du Fournil : longueur de 40 mètres
- Rue du Ramigeon : longueur de 143 mètres
- Route de Clairvent : longueur de 700 mètres

Monsieur le Maire demande aux membres présents de valider les réintégrations des voiries communales citées ci-dessus dans le domaine public communal.

Les longueurs des voies communales deviendraient :

 Voies communales à caractère de route
 30 394 mètres dont 1 370 mètres mitoyens (annexe 1)

# Réunion du 23 mai 2024 (suite)

- Voies communales à caractère de rue
   10 029 mètres (annexe 2)
- Voies communales à caractère de place publique 23 130 m² (annexe 3)

# Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité de :

- **VALIDER** la réintégration des voiries communales citées ci-dessus dans le domaine public communal,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou un élu ayant délégation de signature, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

# 5º DOSSIER

# Centre de Gestion de la Charente-Maritime Approbation de l'affiliation du SCoT auprès du CDG17

Le Syndicat Mixte pour le SCoT La Rochelle Aunis a sollicité son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Charente-Maritime.

Conformément au Code Général de la Fonction Publique et au décret n° 85-643 du 26 juin 1985, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au CDG17 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation au 1er janvier 2025.

Il convient donc que le Conseil municipal de Montguyon donne son avis sur cette demande d'affiliation.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents d'émettre un avis favorable.

# 6º DOSSIER

# Révision du loyer pour le mois de juin 2024

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la guinguette a ouvert ses portes par les exploitants début mai 2024.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que les intempéries du mois de mai 2024 n'ont pas permis aux exploitants de la guinguette d'assurer pleinement leur activité de restauration.

A cet effet, Monsieur le Maire propose aux membres présents de baisser le montant du loyer initialement de 1 000,00 euros à 500,00 euros pour le mois de juin 2024 en compensation de la perte financière.

# Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité des membres présents de :

- VALIDER le montant de la redevance de l'occupation du domaine public pour les exploitants de la guinguette de Montguyon à 500,00 euros pour le mois de juin 2024,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou un

élu ayant délégation de signature, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## 7º DOSSIER

# Logement situé 8 bis rue de la Vieille Tour - Détermination du montant du loyer mensuel

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune doit déterminer le montant du loyer mensuel du logement situé 8 bis rue de la Vieille Tour à Montquyon.

Monsieur le Maire précise que ce logement a été rénové en 2023 suite à l'acquisition par la commune de ce bien immobilier fin 2022. Monsieur le Maire propose le montant du loyer mensuel de 350,00€ + 10,00 euros pour la taxe des ordures ménagères soit un loyer mensuel de 360,00 euros. Ce montant ne comprend pas les charges liées aux consommations d'eau et d'électricité du lorataire

# Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité des membres présents de :

- VALIDER le montant du loyer mensuel de 350,00€ + 10,00 euros pour la taxe des ordures ménagères soit un loyer mensuel de 360,00 euros mais ne comprenant pas les charges liées aux consommations d'eau et d'électricité du locataire,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou un élu ayant délégation de signature, tous les documents relatifs à ce dossier.

# 8º DOSSIER

# Finances - Décision Modificative 1 du budget principal de la commune

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que des travaux imprévus pour l'abattoir communal doivent être effectués rapidement.

Pour cela, il est nécessaire de faire un jeu d'écriture comptable du budget 2024 en investissement.

La somme de 35 000 euros est prise en dépense sur l'opération « aménagement de la place de la Mairie » pour les mettre en recettes sur l'opération abattoir.

# Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité des membres présents de :

- **DE VALIDER** le jeu d'écriture comptable de la Décision Modificative 1 du budget principal de la commune permettant les travaux à l'abattoir communal.

# 9º DOSSIER

Vente de deux parcelles dites « bien de section » au lieudit « Peujean » Validation du montant de la vente des deux parcelles cadastrées A1833 et A1834 Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune de Montguyon a souhaité transférer dans le domaine communal, le « bien de section » cadastré A576. En effet, pour rappel, lors d'un projet de rénovation de cette voie communale, Il a été remarqué que la voirie empiète dans le virage sur la parcelle A576 au lieudit « Peujan ».

Le transfert total de la section cadastrée A576 dans le domaine communal a été effectué avec l'accord de Monsieur Le Préfet.

Depuis ce transfert, la commune a fait procéder au bornage de la parcelle A576 dont les frais ont été pris en charge par les futurs acquéreurs. La parcelle a été divisée en deux parcelles cadastrées A1833 à Monsieur RICHARD Freddy et A1834 à Monsieur PAPIN Jérôme.

Par délibération n° 2022/36 du 16 mars 2022, le Conseil municipal a validé la vente de ces deux parcelles.

Monsieur Le Maire propose que le prix de vente de ces deux parcelles s'élève à un euro pour chaque parcelle et que les frais de notaire ainsi que tous les actes notariés restent à la charge des acquéreurs à proposition égale entre les deux acquéreurs.

# Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE contre 13 voix pour et 1 contre :

- **DE VALIDER** le montant de la vente des deux parcelles cadastrées A1833 et A1834 à un euro pour chaque parcelle,
- **DE VALIDER** que les frais de notaire ainsi que tous les actes notariés restent à la charge des acquéreurs à proposition égale entre les deux acquéreurs,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou un élu ayant délégation de signature, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

# 10<sup>e</sup> DOSSIER

# SOLURIS : prise en charge par la commune d'une licence supplémentaire COSOLUCE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le syndicat informatique de Charente-Maritime SOLURIS, a présenté une facture d'un montant de 908,00 euros relative à la licence supplémentaire COSOLUCE pour le SICOM.

Monsieur le Maire demande aux membres l'autorisation de régler cette facture et précise qu'il va demander au SICOM de procéder au remboursement à la commune de cette facture dans les meilleurs délais.

# Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité des membres présents :

- **DE VALIDER** le paiement par la commune de la facture SOLURIS pour l'année 2024 d'un montant de 908,00 euros,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à

# Réunion du 23 mai 2024 (suite)

entamer les démarches auprès du SICOM pour obtenir le remboursement de 908,00 euros

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités et signatures relatives à ce dossier.

## 11º DOSSIER

# Dossier « chats errants »

Validation du renouvellement de la convention avec la Fondation 30 millions d'amis, autorisation de signature de la nouvelle convention et validation du montant de la subvention

### Convention

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que depuis plusieurs années, la population des chats est grandissante. Les habitants et commerçants se plaignent régulièrement de cette situation. Monsieur le Maire rappelle qu'il est de son devoir de tout mettre en œuvre pour limiter de manière significative la prolifération des chats errants sur sa commune car elle nuit à la sécurité sanitaire et au quotidien des habitants.

Toutefois, la commune doit se faire accompagner par des personnes expérimentées. Monsieur le Maire souhaite une collaboration avec la fondation « 30 millions d'amis » qui est prête à travailler avec les services municipaux et les élus pour réduire ce fléau de chats errants sur le territoire de la commune.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil, qu'une convention avec la fondation « 30 millions d'amis » sera établie avec la commune.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de valider la convention avec la fondation « 30 millions d'amis » qui accompagnera la commune dans :

la gestion de la population des chats sur le territoire

La stabilisation de la population et son identification

la vision à long terme et action de sensibilisation pour les propriétaires des animaux

# Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité des membres présents :

- **DE VALIDER** la convention avec la fondation « 30 millions d'amis » pour un accompagnement de la collectivité dans la gestion de la population des chats sur le territoire, dans la stabilisation de la population et de son identification ainsi que de la vision à long terme et action de sensibilisation pour les propriétaires des animaux.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention et tous autres documents relatifs à ce dossier.

# Subvention

Monsieur le Maire fait part aux membres du

Conseil municipal que suite à la validation du renouvellement de la convention avec la fondation « 30 millions d'amis », il convient de déterminer le montant de la subvention. Monsieur le Maire propose le montant de 500,00 euros.

Monsieur le Maire demande la validation de cette participation financière à la fondation « 30 millions d'amis » d'un montant de 500,00 euros.

# Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité des membres présents :

- **D'ATTRIBUER** à la fondation « 30 millions d'amis » une participation financière d'un montant de 500,00 euros,
- **D'INSCRIRE** cette dépense au Budget Primitif 2024,
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

# <u>12º DOSSIER</u> Résultat comptable annuel de la SEMIS

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que par convention de construction du 02 août 1988, la commune a confié à la SEMIS (Société d'Economie Mixte Immobilière de la Saintonge) la construction et l'exploitation de 4 logements locatifs sociaux.

Sur la base des comptes de l'opération arrêtés au 31/12/2022 qui nous a été soumis, le résultat comptabilisé par la SEMIS au 31/12/2022 s'élève à 8 666.17€ pour l'exercice 2022.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver les comptes de l'opération arrêtés au 31/12/2022 laissant apparaitre un bénéfice de 8 666.17€ pour la commune de Montguyon.

# Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

 ACCEPTE le bilan et le compte de résultat 2022 certifiés conformes par le Commissaire aux Comptes

# <u>13º DOSSIER</u>

# Présentation de la convention de partenariat Jeu Circino le chasseur de trésors

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune, a été contactée par la société CREACOM GAMES afin de l'informer que Montguyon a été retenue avec 35 autres communes de la Charente-Maritime, pour représenter gratuitement le département, dans le nouveau jeu familial « Circino, le chasseur de trésors - destination Charente-Maritime ». A cet effet, la société CREACOM GAMES a établi une convention qui a pour objectif de valider les modalités de partenariat entre les deux parties qui s'obligent à faire appliquer les principes définis et à faire respecter les conditions et modalités de participation décrites dans ladite convention.

La société CREACOM GAMES s'engage à faire figurer la collectivité dans le jeu familial, identiquement aux 35 autres par une carte personnalisée format carte postale et un encart texte dans le livret de présentation.

Monsieur le Maire demande aux élus présents de l'autoriser à signer la convention de partenariat au jeu familial avec la société CREACOM GAMES.

# Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité des membres présents :

- **DE VALIDER** le partenariat de la collectivité avec la société CREACOM GAMES au jeu familial « Circina, le chasseur de trésors -Destination Charente-Maritime »,
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire ou un élu ayant délégation de signature, à signer la convention ou tout autre document concernant à ce dossier.

# ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

## 1º DOSSIER

Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de la Charente-Maritime (SDERR17)

Approbation de la modification des statuts du SDEER (maîtrise de la demande en énergie)

Monsieur le Maire rappelle que les statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER) ont été définis par l'arrêté préfectoral no 17-2022-03-31-00001 du 31 mars 2022, date de leur dernière modification (la création du SDEER datant de 1949). Lors de sa réunion du 8 avril 2024, le Comité syndical du SDEER a délibéré pour faire modifier les statuts du SDEER, dans le but que les groupements et établissements des communes membres du SDEER puissent bénéficier du service d'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

- A l'article 2, après le deuxième alinéa du paragraphe consacré aux « Activités accessoires », il est proposé de modifier l'alinéa suivant :
- « Sur demande des collectivités membres, de leurs groupements et de leurs établissements, le Syndicat peut accompagner leurs interventions et investissements dans le domaine de la maîtrise de la demande en énergie et plus particulièrement dans le domaine de la performance énergétique de l'éclairage public, des bâtiments et des

# Réunion du 23 mai 2024 (suite)

équipements publics, de l'achat d'énergies et du suivi et de l'optimisation des consommations énergétiques. »

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents de :

- Donner un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité syndical le 8 avril 2024.

# **QUESTIONS DIVERSES**

# Ville ambassadrice du don d'organes

Monsieur le Maire informe les membres que le 25 mai 2024 aura lieu la pose de panneaux indiquant que Montguyon est ville ambassadrice du don d'organes. Seront présents à cette inauguration France ADOT17, Madame la Sous-Préfète, Monsieur le Député et le Conseiller départemental.

Un arbre de vie sera planté au collège le 06 juin 204.

# Agence Postale

A compter du 15 juillet 2024, les horaires de l'accueil de l'agence postale évoluent sur décision unilatérale du groupe La Poste :

- Du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30
- Le samedi de 9h à 12h

# Elections Européennes

Le scrutin de l'élection européenne se dérou-

lera le dimanche 9 juin 2024 de 8h à 18h. Il v a 38 listes

## La Maison du Kaolin

Un élu fait part aux membres que la vidéo sur le Kaolin n'est pas satisfaisante.

En effet, cette vidéo aurait besoin d'être complétée ou modifiée par une vidéo plus dynamique.

La vidéo actuelle est trop ancienne et il faudrait la moderniser.

Monsieur le Maire va prendre contact avec la Communauté des Communes de la Haute Saintonge afin d'étudier la faisabilité de cette nouvelle dynamique de vidéo.

Fin de la séance à 00h00.

# LA VIE LOCALE

# **ACTUALITÉS**

# ASEPT : Association Santé Education et Prévention sur les territoires des Charentes



Ces ateliers Vitalité, dont vous avez la teneur dans l'affiche ci-jointe, sont gratuits et ouverts à toutes personnes de 55 ans et plus.

Ils débuteront le mardi 3 septembre et se dérouleront ensuite tous les 15 jours dans une salle de La Plaine des Sports à Montguyon. Leur durée sera d'environ 2 heures.

Vous souhaitez devenir acteurs de votre santé et maintenir votre qualité de vie.

Vous préparez votre retraite ou vous êtes retraités, vous voulez partager des moments de convivialité, ces ateliers sont pour vous.

Le nombre de places étant limitées, ne tardez pas à vous inscrire.

Si vous souhaitez des informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter le C.C.A.S. à la mairie au : 05 46 04 01 45



# bonnes raisons à nos ateliers de participer

- Bénéficiez de conseils judicieux et d'échanges collectifs,
- Créez des liens et échangez avec les autres participants,
- Faites le point sur vos bonnes ou mauvaises habitudes,
- Il n'est jamais trop tôt ou trop tard pour s'occuper de soi,
- Profitez d'actions près de chez vous,







Ensemble, les caisses de retraite s'engagent

VICILLIR





Carsat

agircaarreo















CNSA

CHARENTE







ambigand alove; are awaif sed any specific regions source is voled brighting



Mutualia

















1 boulevard Vladimir - 17100 Saintes contact@asept-charentes.fr ASEPT des Charentes Tél.: 05 46 97 53 02



Devenez acteur de votr



www.asept-charentes.fr

# Devenez acteur de votre santé

Des conseils et des techniques pour maintenir votre qualité de vie en entretenir votre capital santé et autonomie.



# Module 5

# « Bien dans sa tête »

dentifier les activités qui favorisent e bien-être : sommeil, relaxation, némoire..

# Module 6

« Un chez moi adapté, un chez moi adopté»

maison pour rendre son logement plus sûr Prendre conscience des risques dans sa Ou « A vos marques, prêt, partez »

Des exercices physiques ludiques et accessibles à tous.

gym faciale pour une bonne estime de soi. Ou « Vitalité et éclats pour soi » De la

conseils pratiques et convivialité. Conçus de manière pédagogique, conjugue contenu scientifique, Une méthode interactive qui ces ateliers sont animés par des professionnels.

# Les ateliers Vitalité

# · Module 1

« Mon âge face aux idées reçues »

Comment appréhender positivement cette nouvelle étape dans sa vie.

# Module 2

« Ma santé : agir quand il est temps »

Les indispensables pour préserver sa santé le plus longtemps possible : dépistages, bilans, vaccins, traitements...

# Module 3

« Nutrition, la bonne attitude »

Adopter une alimentation variée et équilibrée qui allie plaisir et santé.

# Module 4

« L'équilibre en bougeant »

Comment agir au quotidien pour préserver sa condition physique.

# Un cycle de 6 modules,

- · 2h30 par semaine,
- par groupes d'environ 12 personnes.

Chaque participant s'engage à suivre le cycle complet des ateliers.

quel que soit votre régime de retraite. Ouvert à tous à partir de 55 ans,

**Toutes nos actions sont gratuites** 

découvrez notre programme sur www.asept-charentes.fr Proche de chez vous,

# COMMÉMORATION

# Cérémonie du 8 mai à Saint-Martin d'Ary







Ce moment de recueillement donné en hommage à tous nos soldats morts pour la France était placé cette année sur le thème : « défendre la paix dans le monde!! »

# SPORTS

# Accueil délégation du Ministère des Sports







Le 14 mai, nous avons eu le plaisir avec l'association Le lab 17 présidée par Emilie Joachim Sorin, et Yves Poujade, notre conseiller départemental, de recevoir une délégation du Ministère des Sports avec M. Claude Deriau-Reine.

Nous sommes allés à la rencontre des collégiens du collège de Montguyon avec son Principal M. Soubirou pour présenter les

mascottes des JO de Paris 2024 !!! Un très bon moment, de partage et de convivialité !

Nous les remercions de leur venue sur notre territoire ainsi qu'à Joachim Sorin Philippe son présentateur et à Lionel Normandin, maire adjoint à la vie scolaire !!!

# CONVIVIALITÉ

# La Fête des Voisins

Comme chaque année plusieurs quartiers ont organisé la fête des voisins. Cela reste un moment de partage pour prendre le temps de se retrouver autour d'une bonne table où chacun contribue à sa façon pour une soirée conviviale.





# **ENGAGEMENT CITOYEN**

# L'Heure Civique

Le 19 mars 2024, douze Montguyonnais (es), volontaires de l'HEURE CIVIQUE, se sont retrouvés à la mairie.

Ce dispositif nous permet de donner une heure par mois, de notre temps, pour des actions d'entraide et de solidarité à nos concitoyens et ainsi préserver le lien social.

Par binôme, nous avons rendu visite à des personnes âgées choisies selon différents critères, dont celui de proximité, susceptibles de créer des liens durables dans le temps.

Les résidents de l'Ehpad, par leurs sourires, ont montré leur joie de voir les bénévoles accompagnés de leur animal de compagnie.

Vous avez un peu de temps disponible, vous souhaitez aller à la rencontre de ceux qui en ont besoin, vous pouvez contacter l'agent Conseillère Numérique au : 05 46 04 01 45



# PARIS 2024

# Montguyon, terre de jeux!



Le Comité Olympique Départemental, l'école élémentaire et le Collège de la tour, ont participé à cette manifestation organisée en partenariat avec la mairie.

Les sportifs des cours moyens, ainsi que des classes de 6ème et 5ème du collège, se sont initiés à des sports nouveaux. On a escaladé, pratiqué l'escrime... et bien d'autres sports encore. Les enfants ont eu la possibilité de connaître les sensations du cecifoot... (football pour les non voyants), Enfin, ils ont pu comprendre l'importance de l'eau, avec Eau 17, grâce à un exposé ludique sur le fonctionnement de nos captages et réseaux.

Un magnifique moment de partage, dans un esprit de fête par cette belle journée ensoleillée! Merci à tous, organisateurs et participants.









# PARIS 2024

# Nos jeunes à la rencontre de la flamme olympique

Les écoliers de Jarnac-Champagne et Montguyon ont été rapporté devant le conseil communautaire leur rencontre avec la flamme olympique dans les villes de Barbezieux et Saint-Aulaye!

Nous remercions ces mairies pour leur accueil, la CDCHS ainsi que notre directrice de l'école de Montguyon et son équipe éducative ! pour avoir permis cette expérience



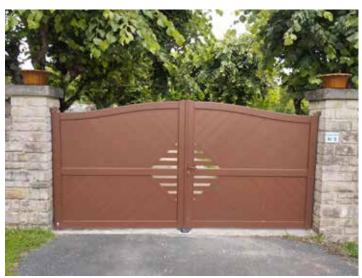
# TRAVAUX

# Décorations et portail





Montguyon prend un air de fête avec ses nouvelles décorations estivales.



Un nouveau Portail en aluminium, a été posé au cimetière.

# MANIFESTATIONS

# Informations circulation été 2024



La mairie vous informe des perturbations de circulation et stationnements liés aux manifestations estivales 2024.

# Du 22 au 28 juillet : Fête Médiévale

Le statonnement sera interdit place du Champ de Foire et rue de Vassiac, et la circulation se fera sens rue de Vassiac entre rue Nationale et allée des Platanes en raison de lafête médiévale.

# Du 20 au 22 septembre : Fête Locale de Montguyon

Le statonnement sera interdit rue de Vassiac de la rue natonale à Vassiac et Place du champ de foire, la circulaton se fera en double sens entre rue natonale et allée des platanes en raison de la fête Foraine place du champ de foire et place de la paix et pour la brocante plaine des sports.

			****	* *	***	eu	Ele Iro	ctic pée	ons enn in 202	es 4_
						Le	es r	ésu	ltat	s
	Montguyon : Résultats des élections	s euro	péenn	es du	09/06/2	024				
	Bureau		١	۱°1			N°2		Total	%
	Inscrits		-	712			426		1138	Participation
	Votants			380			207		587	51,58 %
_	Abstentions			332			219	w	551	48,42 %
-	TABLE	1	2	3	Total	1	2	Total	507	
-	Nombre d'enveloppes				380			207	587	-
	Nombre de bulletins Nuls				13			4	17	2,90 %
	Nombre de bulletins Blancs				2			6	8	1,36 %
-	Suffrages Exprimés	0	0	0	365	0	0	197	562	
	oumages Expinites	-	Ů					157	302	
	Listes candidates			Suff	rages ob	tenus			Total	% Voix
2	Liste conduite par M Léopold-Edouard DEHER-LESAINT				0			0	0	0,00 %
3	Liste conduite par M Philippe PONGE  Liste conduite par Mme Marion MARÉCHAL				22			5	27	4,80 %
ţ	Liste conduite par Mme Manon AUBRY				22			9	31	5,52 %
5	Liste conduite par M. Jordan BARDELLA				172			77	249	44,31 %
3	Liste conduite par Mme Marie TOUSSAINT				9			6	15	2,67 %
7	Liste conduite par M. Nagib AZERGUI				0			0	0	0,00 %
3	Liste conduite par Mme Hélène THOUY				9			2	11	1,96 %
9	Liste conduite par M. Olivier TERRIEN				0			0	0	0,00 %
0	Liste conduite par Mme Caroline ZORN Liste conduite par Mme Valérie HAYER				43			33	76	0,00 % 13,52 %
2	Liste conduite par M. Audric ALEXANDRE				0			0	0	0,00 %
3	Liste conduite par Mme Marine CHOLLEY				0			1	1	0,18 %
4	Liste conduite par M. Yann WEHRLING				1			1	2	0,36 %
5	Liste conduite par M. François ASSELINEAU				1			3	4	0,71 %
6	Liste conduite par M. Michel SIMONIN				0			0	0	0,00 %
_	Liste conduite par M. Jean-Marc FORTANÉ				0			0	0	0,00 %
9	Liste conduite par M. François-Xavier BELLAMY Liste conduite par Mme Nathalie ARTHAUD				28			15	43	7,65 % 0,53 %
0	Liste conduite par Mme Nathalie ARTHAUD  Liste conduite par M. Pierre LARROUTUROU				0			0	0	0,00 %
1	Liste conduite par M. Georges RENARD-KUZMANOVIC				0			0	0	0,00 %
2	Liste conduite par Mme Selma LABIB				2			1	3	0,53 %
3	Liste conduite par Mme Camille ADOUE				0			0	0	0,00 %
4	Liste conduite par M. Florian PHILIPPOT				3			2	5	0,89 %
5	Liste conduite par M. Edouard HUSSON				0			0	0	0,00 %
7	Liste conduite par M. Pierre-Marie BONNEAU				32			24	0 56	9,96 %
8	Liste conduite par M. Raphaël GLUCKSMANN Liste conduite par M. Charles HOAREAU				0			0	0	0,00 %
9	Liste conduite par M. Jean LASSALLE				14			10	24	4,27 %
0	Liste conduite par M. Francis LALANNE				0			0	0	0,00 %
_	Liste conduite par M. Guillaume LACROIX				0			0	0	0,00 %
2	Liste conduite par Mme Lorys ELMAYAN				0			0	0	0,00 %
_	Liste conduite par M. Léon DEFFONTAINES				5			4	9	1,60 %
5	Liste conduite par M. Gaël COSTE-MEUNIER Liste conduite par M. Jean Marc GOVERNATORI				0			3	3	0,00 %
16	Liste conduite par M. Jean Marc GOVERNATORI Liste conduite par M. Hamada TRAORÉ				0			0	0	0,00 %
	Liste conduite par Mme Laure PATAS D'ILLIERS				0			0	0	0,00 %
8	Liste conduite par M. Patrice GRUDÉ				0			0	0	0,00 %
9										

# RENCONTRE AVEC NOS AÎNÉS

# Témoignage : La vie de Mme Deutsh pendant et après la guerre

(par Léo et Nathan)

# **PRÉSENTATION**

Pendant une sortie pédagogique avec nos camarades de 3°A, nous avons rencontré les Grands Aînés de Montguyon. Lors de cette rencontre, ils nous ont parlé de leurs souvenirs et nous ont raconté une période de leur vie. Cet après-midi fut un moment d'échange et de partage.

Nous (Léo et Nathan), nous avons discuté avec une femme qui s'appelle Mme Deusth, elle a 94 ans. Elle vient de Paris. Ils ont décidé avec son mari, pour la retraite, de s'installer à Montguyon en 1990. Avant d'être à la retraite, elle était comptable à Paris. Mme Deutsh a une fille avec deux petits-enfants et quatre arrière-petits-enfants.



# LA VIE QUOTIDIENNE D'AUTREFOIS

Les écoles dans l'enfance de Mme Deutsh étaient très surchargées : il y avait 50 élèves par classe donc il fallait bien suivre et le professeur ne pouvait pas aider tout le monde. L'époque de l'enfance de Mme Deutsh était calme, bien sûr, avant et après la guerre, il n'y avait pas de voiture, ni de poste de radio chez elle. Elle passait la plupart de son temps avec sa mère pour l'aider. Elle allait aussi jouer dans la cour avec ses amis. Elle sortait avec sa mère pour aller jouer au parc et elle allait souvent au cinéma car cela coûtait beaucoup moins cher qu'à notre époque.

A son époque il n'y avait pas d'électricité donc on se servait d'une cuisinière où on faisait brûler le bois pour chauffer la maison et dans laquelle il y avait un four intégré et une plaque de cuisson en fonte pour cuire la nourriture. Pour laver les vêtements, il fallait aller au lavoir dans le village. Ce qu'elle mangeait était assez varié mais elle mangeait souvent des légumes, de la viande (poulets, lapins). Pour se déplacer on prenait le métro ou les autobus. A son époque, les métiers les plus pratiqués étaient coiffeur, vendeur et secrétaire. Mme Deutsh a eu malgré la guerre une enfance facile car elle avait des parents gentils.

# LA VIE EN TEMPS DE GUERRE

Mme Deutsh avait 10 ans quand la guerre a éclaté. Elle l'a appris quand sa mère est revenue de chez les voisins. Sa mère l'avait su grâce à la radio des voisins. Quand Mme Deutsh a appris la guerre, elle a eu un sentiment de peur et une incompréhension. Ses parents avaient décidé de prendre le train et de partir dans une autre ville.

Pendant la guerre les armes qu'ils utilisaient étaient des fusils et des bombes. Elle allait à l'école mais dès qu'il y avait une alerte dans la ville tout le monde descendait dans les caves. La nuit, ça lui faisait peur. Elle a souffert du froid (surtout dans l'école) et un peu du manque de nourriture.

Les femmes allaient dans les usines pour fabriquer les munitions mais Mme Deutsh l'a appris après parce qu'elle n'avait pas de radio. Pendant la guerre son père avait une usine de gaz mais il a arrêté de travailler et sa mère ne travaillait pas. La guerre a eu des répercutions dans sa famille car il manquait ses frères, deux étant partis à la guerre et un autre décédé suite à une maladie. C'était très difficile de reprendre une vie normale. Mme Deutsh était très malheureuse, son frère lui manquait beaucoup, elle était très proche de lui. Mme Deutsh et sa famille n'étaient pas trop au courant des informations de la guerre car ils n'avaient pas de radio et les journaux ne disaient pas toute la vérité. Pour se protéger face aux attaques des Allemands, il y avait les alarmes et la population allait se cacher dans les caves.

# RÉFLEXION SUR L'ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

Pour Mme Deutsh il y a beaucoup de laisser-aller dans la société d'aujourd'hui, les gens ne sont pas tous raisonnables et elle n'aime pas trop la façon de travailler et le comportement de certaines personnes. Elle remarque qu'à notre époque il y a plus de divertissements et une facilité de trouver du travail par rapport à son époque et à son enfance. Elle trouve que certaines personnes ne sont pas sérieuses dans leur travail et sont moins respectueuses qu'à son époque.



# CULTURE POUR TOUS

# À Montguyon, bienvenue à la Micro-Folie itinérante des 3 Monts





Daniel R

À l'été 2024, la Micro-Folie des 3 Monts de la Haute Saintonge va venir enrichir l'offre culturelle et de loisirs de la médiathèque.

# MAIS, C'EST QUOI UNE MICRO-FOLIE?

C'est d'abord un musée numérique qui vous propose grâce à son écran géant et aux tablettes tactiles un voyage ludique et interactif à travers l'art et son histoire. De l'Égypte antique à la conquête spatiale en passant par l'histoire des JO ou celle des tenues des athlètes à travers les âges, plus de 5 000 œuvres vous attendent.

C'est aussi un espace de réalité virtuelle où les casques de dernière génération vous emmèneront visiter Pompéi, Notre-Dame de Paris ou découvrir une épave en compagnie des dauphins.

MICRO-FOLIE DES 3 MONTS

A partir du 24 juillet

Musée numérique / Réalité virtuelle

Médiathèque centre culturel

Le projet Micro-Folie sur le territoire des 3 Monts est le fruit d'un partenariat entre les communes de Montguyon, Montlieu la Garde, Montendre et Saint-Aigulin.

Chaque commune accueillera la Micro-Folie à tour de rôle, permettant aux habitants, scolaires, associations, etc. de découvrir ses richesses

Toutes les visites ou activités organisées à la Micro-Folie, ateliers enfants, conférences, etc. sont ouvertes à tout le monde et gratuites.

Vous pouvez déjà suivre l'actualité de la Micro-Folie des 3 Monts de La Haute Saintonge sur facebook.com/microfoliedes3monts.

Le projet Micro-Folie est un dispositif culturel de proximité porté par le ministère de la Culture et coordonné par La Villette en lien avec 12 établissements nationaux fondateurs : le Centre Pompidou, le Château de Versailles, la Cité de la musique – Philharmonie de Paris, le Festival d'Avignon, l'Institut du monde arabe, le musée du Louvre, le musée national Picasso-Paris, le musée d'Orsay, le musée du quai Branly - Jacques Chirac, l'Opéra national de Paris, la Réunion des musées nationaux – Grand Palais et Universcience. Les communes de Montendre, Montlieu la Garde, Montguyon et St Aigulin s'associent pour offrir à tous un espace de culture de proximité gratuit. Chaque commune accueillera la Micro-Folie des 3 Monts de la Haute Saintonge à tour de rôle.

# ESPACE DE RÉALITÉ VIRTUELLE

Visitez Pompéi ou nagez au milieu des dauphins grâce aux casques de réalité virtuelle.

# MUSÉE NUMÉRIQUE

Découvrez des milliers d'oeuvres peintures, sculptures, musiques de France et d'ailleurs.

# ANIMATIONS ENFANTS

Participez avec les plus jeunes aux ateliers proposés.

# # LA MICRO-FOLIE VOUS ACCUEILLE du 24/07/2024 au 26/10/2024 JUILLET - AOÛT SEPTEMBRE - OCTOBRE

Mardi	9h-12h 14h-19h
Mercredi	14h-19h30
Jeudi	9h-12h 14h-19h
Vendredi	9h-12h 14h-19h
Samedi	14h-19h30

Mardi	14h - 19h
Mercredi	14h - 19h30
Jeudi	14h - 19h
Vendredi	14h - 19h
Samedi	14h - 19h30

# # CONTACT

Mail: microfolies@montlieulagarde17.fr
Tél: 06 70 62 89 01
facebook.com/microfoliedes3monts

facebook.com/microfoliedes3monts instagram.com/microfoliedes3monts

# NOUVELLES <u>ACTIVITÉS</u>



# LA GUINGUETTE DES LYS

Ce sont Kaïs et Maud qui vous accueillent à la Guinguette des lys sur l'esplanade du Château cette année, deux petits jeunes avec la banane et l'envie de dynamiser ce lieu très charmant qui est le jardin du château de Montquyon.

Ils ont ouvert leurs portes le  $1^{\rm er}$  mai malgré une météo perturbée, Mais ils comptent sur vous et vos plus beaux sourires pour faire rayonner encore plus ce lieu!

Ils ont à cœur une envie commune de faire de ce petit coin, un lieu de partage avant tout.

Ils seront ouverts:

Les Mercredis à partir de 17h30

Les Jeudis à partir de 17h30

Les Vendredis à partir de 17h30

Les Samedis et dimanches 12h-00h

Les horaires seront susceptibles d'évoluer au fur et à mesure de la saison Venez rencontrer ces jeunes, ils vous accueillent avec simplicité et convivialité.



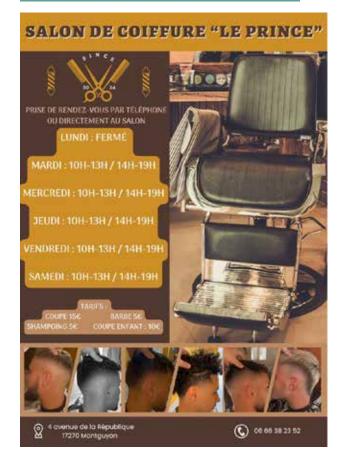
Contact: 07 45 40 08 39 www.facebook.com/profile.php?id=61558680014851

# **N&N DESTOCK: TOP MARCHANDISE**

Nouveau magasin « No-N DESTOCK » déstockage top marchandise, Ouvert depuis le 9 mai Place de la Mairie



# **NOUVEAU SALON DE COIFFURE**





# UNE DYNAMIQUE LOCALE FORTE

# POUR LA **RÉNOVATION DE L'HABITAT** EN HAUTE-SAINTONGE

par la Maison de l'énergie de Jonzac ou Hatéis habitat un accompagnement

et des subventions locales supplémentaires.

**ELODIE ET LEURS DEUX ENFANTS** 

MARC.

EXEMPLE N°1

(1300€ + 1400€/mois), achietent une maison

ancierne de 150m² à rénover.

familie aux revenus « Modestes »



29 800€ TTC

Leur Projet:

Étiquette énergie :

S S

- Installation d'une VMC

Facture énergétique - 3000€/an

couple de retraités « Modestes » (12506/mols chacur) ont besoin d'adapter leur salle de bain pour rester dans Jeur maison de toujours.

EXEMPLE N°3

# L'accompagnement : 🔽 Rênavation de leur salle de bain Coût des travaux : 4 758 € Leur Projet:

par la Maison de l'énergie et Hatéis habitat pour définir le projet puis mobiliser 18 596€ de subventions dont 3000€ d'aides locales.

L'accompagnement :

Hatéis habitot s'occupera des dossiers le subventions pour obtenir 3163€ dont DDOE d'oides locales.

defaibles factures d'énergie pour 11 204€ !

Le résultat :

# Le résultat :

Une solle de bain neuve et odaptée pour 1595C.





Les démarches de demande de certificat d'immatriculation (ex-carte grise) **ne peuvent plus être effectuées en Préfecture ou en Sous-Préfecture.** En effet, celles-ci ont été entièrement dématérialisées.

Afin de procéder à une telle demande, il convient de passer par l'une des deux options suivantes :

- Sur internet, auprès de l'ANTS : https://immatriculation.ants.aouv.fr
- Via un garage automobile agréé par la Préfecture : Trouvez un garage en Charente-Maritime

Pour en savoir plus sur le prix de la carte grise et éviter les arnaques, consulter :

https://www.vroomly.com/blog/ quel-est-le-prix-dune-carte-grise/

# SERVICES



# Les horaires

Nouveaux horaires du bureau de poste de Montguyon à partir du 15 juillet :

• Du mardi au vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 16h30

• Samedi : de 9h à 12 h

Les services de La Poste et de La Banque Postale sont également accessibles en ligne : www.laposte.fr, www.labanquepostale.fr SERVICE COMMUNAL



Le ramassage du fer sur la commune est programmé tous les trois mois :

# JEUDI 08 AOÛT JEUDI 14 NOVEMBRE

Ne seront plus ramassés :

- Les appareils électroménagers, car ceux-ci ne sont plus pris en compte par la déchèterie dans le lot fer, et, cela implique de re-trier une fois sur place.
- Les boîtes de conserve, à mettre dans les bacs jaunes.

# SERVICE PUBLIC

# **Passeport et CNI**

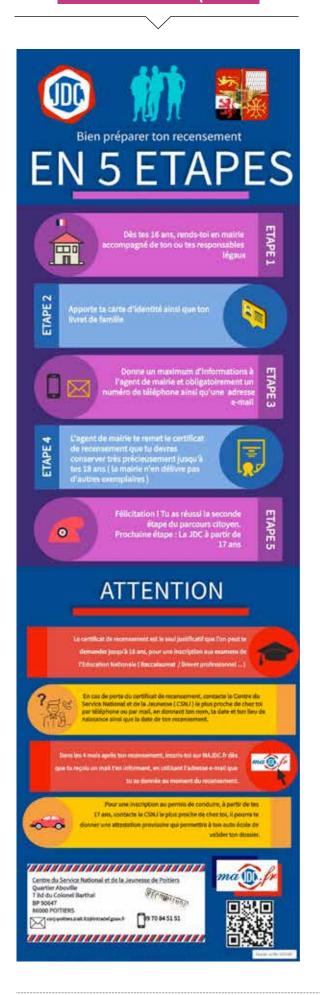
**UNIOUEMENT SUR RENDEZ-VOUS:** 

- LES SEMAINES PAIRES : Lundi 14h à 18h et Mercredi 9h à 12h et 14h à 18h
- LES SEMAINES IMPAIRES : Mercredi de 14h à 18h et Vendredi de 14h à 18h

Uniquement sur rendez-vous pour les dépôts de dossiers et les remises de titres.

La liste des documents est disponible sur le site de la commune.





# **ASM HANDBALL**

L'ASM handball clôture sa saison et se tourne dès à présent vers la saison prochaine.

Elle relance son recrutement dès aujourd'hui pour ses différentes équipes : séniors féminine et masculine pour renforcer ses équipes.

L'école de Hand se veut toujours active et prête à accueillir vos enfants à partir de 10 ans le vendredi à 20 h.

L'assemblée générale du club se tiendra le 05 juillet à 20h à la salle de la plaine des sports. Venez nombreux !







Le premier semestre de la saison nous a apporté une réelle notoriété : nous avons été gratifiés par un public conquis par notre répertoire et son interprétation.

Nous devons cela à notre sublime chef de choeur, Arnaud, qui recherche des chants originaux, étrangers, souvent inconnus, que chacun a découvert avec plaisir et surprise. Sans oublier sa soeur Fabienne, accompagnatrice-instrumentiste.

Outre nos 2 concerts de printemps en mars à Montlieu la Garde et en mai à Boisbreteau, nous avons participé à 2 évènements importants:
- le festival des "Mille voix en Périgord" le samedi 11 mai dans la superbe salle de l'Odyssée à Périgueux. Nous y avons été félicités pour notre prestation et en plus du diapason d'argent offert à tous les choeurs présents, nous avons reçu le trophée du meilleur groupel - la "rencontres-chorales" à Pons le samedi 25 mai: 7 choeurs de toute la Charente Maritime étaient présents et ont reçu un magnifique trophée...

# A VENIR:

- **Dimanche 23 juin à 15h** concert de la St Jean salle des fêtes de St Martin d'Ary
- Dimanche 10 novembre à 16h concert caritatif à l'église St Romain de Blaye (33) : un évènement prometteur qui rassemblera plusieurs groupes vocaux et instrumentaux, avec un public fidèle.
- Concerts de décembre : à Clérac mais date non arrêtée,

Montquyon ?..

- Samedi 11 janvier à 20h30 concert de Noël église de Chermignac, à la demande du prêtre de la paroisse, le Père Monnard.

Notre groupe vocal ne cesse de progresser grâce à Arnaud: sa bienveillance dans sa rigueur, sa patience dans ses exigences, son originalité dans nos expressions...

N'hésitez pas à nous rejoindre, notre devise : SIMPLICITE - TOLERANCE - AMITIE

Répétitions tous les jeudis à 20h30 salle de la mairie de Montlieu la Garde

Merci à la municipalité de Montguyon qui nous soutient financièrement et collabore à la diffusion de nos évènements à travers les différents supports de communication.

Merci au Crédit agricole de Montguyon qui nous sponsorise toute l'année

Visitez notre site pour y écouter des extraits audio de nos concerts, voir des vidéos, des photos: https://www.chorale-auchoeurdula-ry.fr/



Contact : Martine Brunet, présidente 06 85 93 91 38



www.chorale-auchoeurdulary.fr

# **COUNTRY PLAISIRS**

# Country Plaisirs de MONTGUYON c'est :

Des cours les jeudis soir à partir de 19h45 mais pas seulement c'est également des démos.

# Retrouvez-nous:

- Le 9 août pour les journées Montguyon Olympie
- Le 24 août pour la fête des célibataires de la Genétouze
- Le 7 septembre pour la journée Festi'asso de Montlieu-la-Garde

Et bien sûr, si vous voulez découvrir la danse country , venez participer à nos prochaines portes ouvertes gratuites du club à 19h45 les jeudis 19 et 26 septembre 2024 à la salle polyvalente.



Contact: 0546047730 domygilles@free.fr



# FÊTE MÉDIÉVALE





# **COMITÉ DES FÊTES**

L'année du Comité a joliment commencé avec un premier loto, le samedi 13 avril, qui a connu comme toujours une bonne fréquentation. Dorénavant, place aux soirées d'été dansantes et conviviales.

Vous devez sûrement vous souvenir de nos soirées Moules Frites? Cette année, elle est de retour avec une nouvelle organisation et un nouveau programme! Nous vous donnons rendez-vous le samedi 22 juin pour venir en profiter! Nous espérons vous y voir nombreux à partir de 19h, Place de la paix. Le début de soirée sera animé par une banda, suivi à 21h30 d'un concert rock du groupe « Echoo ».

Cette soirée se déroulant dans le cadre des Estivales, le Comité des fêtes tient à remercier particulièrement la Municipalité de Montguyon ainsi que la Communauté des Communes de Haute-Saintonge.

Après la soirée Moules Frites, le Comité des fêtes vous invite à venir célébrer avec lui leur traditionnelle soirée du 13 juillet pour l'incontournable marché nocturne!

Au programme cette année ? Marché nocturne, animation musicale et karaoké avec la DJ Ketty's Events, suivi d'un bal gratuit et d'un superbe feu d'artifice.

Enfin, rendez-vous le week-end du 20-21-22 septembre pour notre traditionnelle fête locale qui perdure depuis de nombreuses années! Son programme reste encore à préciser, mais vous devriez pouvoir comme chaque année profiter de la fête foraine, du concours de pétanque, du marché nocturne et admirer un magnifique feu d'artifice.

Pour connaître toutes nos actualités, n'hésitez pas à nous suivre sur notre compte Facebook @Comité des fêtes de Montquyon!

Nous avons hâte de vous retrouver nombreux lors de ces animations! Votre présence est notre plus grande récompense, venez avec votre bonne humeur et votre sourire, car nous serons là pour vous accueillir avec le nôtre. À très bientôt!



# **TENNIS CLUB**

# Ça bouge a l'ASM Tennis



C'est avec grand plaisir que les travaux de rénovation des 4 courts de tennis se sont terminés à la veille du début du Tournoi Open qui s'est déroulé du 09 Juin au 24 Juin , avec la participation d'une cinquantaine de joueuses et joueurs de 14 ans à 77 ans!

Merci à la municipalité et aux services techniques pour leur travail

Le bureau tient ici à remercier nos partenaires qui nous ont renouvelé leur soutien nous permettant de développer et pérenniser le club, Intermarché Montguyon, Crédit Mutuel, Mutuelle de Poitiers, Transports Chiron, SARL Ambulances des 3 Monts, Ets Marchais, Boulangerie Tardiveau, Sarl 2ECS. De nouveaux partenaires ont répondu présents à notre projet, soit RG Auto. RG carrosserie Motrio, Sports 2000 Barbezieux, Les Briconautes Montguyon, Agri Sud, France Dall, SARL ECVA Masero Électricité.

Rendez-vous au mois d'août, les 08 et 09 pour Montguyon Olympie 2024 où le club sera ouvert pour le grand public pour découvrir le tennis et échanger des balles et au mois de Septembre pour la reprise des cours adultes et la reprise de l'école de tennis pour les enfants!"

# **GRAINE D'ÉVEIL**

Bonjour, les vacances approchent pour les petits comme pour les grands et nous ferons un pique-nique le 5 juillet à l'air de jeu de Vassiac et nous serons fermé à partir du 8 juillet 2024.

- Ouverture de la salle de Graine d'éveil courant septembre 2024.
- Assemblée générale le 4 octobre 2024.
- Bourse aux jouets le 2 novembre 2024.
- Noël des Nounous le 15 décembre 2024.

Graine d'éveil est ouvert aux assistantes maternelles et aux parents le mardi et le vendredi de 9h00 à 11h00.

Nous avons inauguré la salle de Graine d'éveil suite aux travaux de peinture effectués par Monsieur Damien DAVID.



# KARATE DOJO KID DE MONTGUYON

Entraînement au Nunchaku, un simple outil agricole nommé le fléau, détourné de sa vocation première.

Le fléau, instrument en bois, est une arme redoutable. De ce fait, les entraînements, s'effectuent avec un Nunchaku recouvert d'une mousse, évitant ainsi tous risques de blessure.

Cette sécurité permet à son apprentissage, un maniement ludique, mais aussi un développement de la coordination motrice c'est à dire la capacité d'effectuer des gestes précis.

Le Karaté Traditionnel enseigné au Dojo Kid de Montguyon, pour l'enfant, l'ado, c'est l'occasion d'exercer cet Art Martial mais aussi le Kobudo (maniement des armes), des activités encadrées permettant aussi aux jeunes de "s'exprimer".

Les cours sont dispensés par des professeurs diplômés et expérimentés (enseignant et pratiquant) de ces Arts Martiaux et disciplines associées.

Venez nous rejoindre les Mercredis matin et Samedis après-midi.

Pour tous renseignements, merci de contacter le professeur principal, Dany LEFEBVRE AU 06 07 53 58 41.

A bientôt, sur les tatamis!



# **FOOTBALL CLUB**

# Une saison aux multiples facettes!

Cette saison, plus de cent enfants ont pu enfiler la tunique à la cascade verte et bleue, et c'est une satisfaction incontestable pour nous toutes et tous. La marche en avant est lancée et il nous appartient de réussir l'inter-saison qui s'annonce pour continuer à travailler, encadrer, faire progresser. De bons résultats ont été obtenus dans quasiment toutes les catégories, avec deux montées sportives acquises en U11 et U15, et une possible accession de nos 1177.

La réussite de notre mission auprès des jeunes constitue notre projet sportif de réussite à court, moyen et long terme, c'est elle qui nous assurera un avenir chez les seniors.

Côté seniors, la saison a été plus compliquée, marquée par de multiples évènements défavorables (lourdes blessures, mutations professionnelles, reports de matchs, déplacements lointains, ...); les résultats n'ont pas été à la hauteur de nos attentes, c'est aussi ça le sport, il faudra savoir rebondir!

Evènement majeur de cette fin de saison, le club a organisé un tournoi de jeunes le week-end du 11 et 12 mai dernier au Stade de la vieille tour de Montguyon ; 32 équipes se sont affrontées sur les catégories u11 et u13 pour une réussite totale ! Saint Sulpice de Faleyrens en u11, vainqueur de Royan-Vaux, et Saint Denis de Pile en u13, face à Nord Gironde, ont remporté les trophées, félicitations à eux !

Extra-sportivement, le club a également organisé à Clérac un tournoi e-gaming pour les enfants au mois de février dernier, et le traditionnel Réveillon de la Saint-Sylvestre.

Le club reste ouvert à toute personne souhaitant apporter quelque chose au fonctionnement du clubsur le plan sportif mais aussi sur les volets animation, encadrement ou gestion administrative. N'hésitez pas à nous contacter pour rejoindre l'aventure!



Contacts : Christophe au 06.33.81.15.65 ou Bruno au 07.71.10.71.99





# **TERRITOIRE DES 2 MONTS**

# Montguyon, une commune engagée dans un territoire engagé pour le mieux-être de ses habitants

Lorsque nous évoquons la Convention Territoriale Globale, CTG, cela ne parle à personne. En revanche, lorsque nous évoquons « Les chemins du changement » il devient plus aisé d'imaginer ce que cela peut signifier.

Au terme de quelques années et de réunions avec les élus, les associations et les habitants, les besoins de changement afin d'améliorer la vie de chacun ont été identifiés. De là sont parties des actions à mener à l'échelle à ce jour de la réunion de 26 communes : le territoire des 2 Monts. Ce territoire des 2 Monts se compose des deux ex-cantons de Montguyon et de Montlieu-La-Garde, sous la forme de deux syndicats de communes ( SICOM de Montguyon et SIVOM de Montlieu-La-Garde). Un projet pour les habitants se construit alors, mis en œuvre par une chargée de coopération territoriale qui navigue entre toutes les communes des 2 Monts et dont le bureau alterne entre Saint-Aigulin et Montlieu-La-Garde (peut-être pas utile ça).

# QUELS IMPACTS CE PROJET DE TERRITOIRE PEUT-IL AVOIR DANS LA VIE DES HABITANTS, PLUS SPÉCIFIOUEMENT CEUX DE MONTLIEU-LA-GARDE.

Un événement directement lié à cette CTG est initié depuis 2023 : la réunion des associations de ce territoire des 2 Monts avec FESTI'ASSO. En 2023 Festi'Asso se passait à Montguyon, en 2024 c'est à Montlieu-La-Garde que les associations des 26 communes viendront poser leurs valises, avec dans celles-ci des animations, des découvertes, des jeux et l'inscription possible aux clubs sportifs et autres associations. Ces associations représentent toute la richesse de ce sud de la Haute-Saintonge : le sport bien sûr, mais aussi les loisirs, la culture, la solidarité, le bien-être ... Toutes seront présentes pour rencontrer les visiteurs dans une ambiance détendue, avec une buvette pour se rafraichir.

FESTI'ASSO : le 7 septembre 2024, entrée et animations gratuites, ouvert au public de 14h à 17h30 au Collège La Fontaine et dans le gymnase de Montlieu-La-Garde.

**LE GUIDE DES 2 MONTS**, un outil aussi au service du mieux-être des habitants. Ce guide recense les services, les actions et les associations du territoire. Il permet de trouver tant les horaires des mairies qu'une association de loisirs créatifs en passant par les numéros d'urgence et les services d'aide aux personnes en difficulté. Ce guide a été distribué aux habitants dans sa version papier mais il existe aussi en version numérique, en scannant le QRCode en bas de page. Ce guide est évidement perfectible, il va être mis à jour pour la rentrée de septembre (dans la version numérique).

Si vous avez vu des erreurs, n'hésitez pas à nous le dire : cooperationterritoriale@montlieulaqarde17.fr

**ÈTRE PARENT AUJOURD'HUI**, c'est une situation qui peut être difficile à gérer pour beaucoup d'entre-nous. Elever son enfant comporte des difficultés que parfois seul.e. nous ne pouvons résoudre, nous nous posons souvent des questions, nous pouvons aussi être isolé.e, sans aide. Des actions vont se mettre en place pour aider les parents dans leur quotidien, à l'échelle du territoire ou bien dans des structures de proximité. Toutes les informations seront données aux habitants par le biais de la commune.



Lien vers le feuilleteur ICI : Le Guide des 2 Monts (calameo.com) www.calameo.com/books/006948834707748837ad3











# **IUIN 2024**

<u>Du 1<sup>st</sup> au 16 juin</u>, nos adhérents ont distribué des bons de participation de l'action **"Juin en fête"**, l'occasion pour 10 clients de gagner des bons d'achat pour une valeur totale de **500€**.

<u>Le 16 juin</u>, nous avons organisé notre **2º braderie**, étoffée par de nombreuses animations, dans les rues de Montguyon en même temps que **notre marché des artisans et producteurs locaux**. Je remercie vivement tous les commerçants du centre bourg pour leur enthousiasme et leur contribution au succès de "Juin en Fête".

Le groupe de rock de rue **"Zeus Opus Company"** a animé les rues, **le club de gym de Chevanceaux** nous a fait une superbe démonstration de leur talent sportif.

**Le Conseil municipal des jeunes** a organisé une **flashmob**, place de la mairie, qui a permis la sensibilisation à la lutte contre le harcèlement scolaire.

Les jeux anciens en bois ont eu un franc succès, quant à **la roue de la fortune**, elle a permis de distribuer de nombreux lots fournis par nos adhérents et 500€ en bons d'achats. Enfin **la démonstration de combats médiévaux par la "Troupe de l'embuscade"** a ravi petits et arands.

Merci à tous pour votre participation et votre bonne humeur.

# **PROCHAINES ANIMATIONS:**

- **Mercredi 14 Août**, l'AMIE organise son **Marché Nocturne**, place de la Paix (en contrebas du château).

Le marché sera animé par un concert gratuit, à partir de 20h00, par le groupe **John Duff Trio** et sera clôturé par un **feu d'artifice** aux environs de 23h00.

# Infos et réservations au 06.12.99.17.64 auprès de Paul MOULIN

- **Dimanche 22 Septembre**, notre **Brocante** annuelle se tiendra sur le parking de la plaine des sports et autour du terrain de foot de Montquyon.

Inscriptions chez Mme THIBAUD Nicole 05.46.04.25.59 ou Mr ROULON Eric 05.46.04.10.68 ou par mail amiemontguyon17@g-mail.com

- Samedi 26 Octobre : Halloween dans le bourg de Montguyon
- Samedi 14 Décembre : Arrivée du Père Noël + Marché de Noël

Nous espérons vous compter nombreux.

Nous remercions la population ainsi que les municipalités de Montguyon et Saint Martin d'Ary, la Communauté de Communes de Haute-Saintonge et le Département de Charente-Maritime pour leur participation, leurs encouragements et soutien à nos activités.

Amie..calement,

Paul MOULIN, président.





# JUILLET

# Samedi 9

# Bal des pompiers / marché nocturne

Place de la Paix

# Samedi 13

# Marché nocturne avec feu d'artifice

organisé par le Comité des Fêtes Place de la Paix

# Vendredi 26 et Samedi 27

# Fête médiévale

organisée par S2M au Château

# AOÛT

# Mardi 6

# Randonnée nocturne

organisée par Monts et par Vaux Place du Champ de Foire

## Mercredi 14

# Marché nocturne avec feu d'artifice

organisé par l'AMIE Place de la Paix

# **SEPTEMBRE**

# Les 20, 21 et 22

# **Fête Locale**

organisée par le Comité des Fêtes

# Les 20, 21 et 22

# **Exposition photos**

organisée par Rendez-vous des artistes 10 place de la mairie

# Dimanche 22

# Brocante

organisée par par l'AMIE

# Dimanche 13 Gratiféria

organisée par les 1000 Feuilles Salle Polyvalente

# Samedi 26

# **Animation Halloween**

organisée par l'AMIE Centre ville

# Jeudi 31

# Tournoi Halloween de Volley Ball

organisé par leclub de Volley Ball

# NOVEMBRE

# Samedi 2

# **Bourse aux jouets**

organisée par Les assistante marternelles Salle Polyvalente

## Samedi 16

# **Exposition photos**

organisée par Rendez-vous des artistes Les Écuries du Château

# Samedi 16

# Loto du Comité des Fêtes

Salle Polyvalente

# **DÉCEMBRE**

# Du 1er au 31 décembre

# **Action commerciale**

organisée par l'AMIE

## Samedi 14

# Marché de Noël

organisé par l'AMIE Centre ville

# Dimanche 15

# Noël des Nounours

organisé par Les assistante marternelles Salle Polyvalente



Retrouvez toutes les informations et alertes de la mairie sur PanneauPocket



# PROCHAINES COLLECTES DE SANG POUR 2024

# 23 août

de 8h à 12h30 Salle des Fêtes St Martin d'Ary

**INFORMATION.** Vous souhaitez figurer dans l'agenda du magazine, envoyez-nous vos informations par mail à la Mairie :

mairie@montguyon.fr

ou sur www.montguyon.fr Vos manifestations figureront également sur l'agenda du site web. **ATTENTION** > Il ne sera pas fait de relance téléphonique.

# Retrouvez tous les rendez-vous sur www.montguyon.fr